

ARRETÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Considérant l'épreuve cycliste du TOUR DE GIRONDE, organisée par l'Union Sportive Villenavaise, et dont le départ de la 2^{ème} étape est prévu sur la commune de Carbon-Blanc le samedi 28 mai 2016 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits, le 28 mai 2016 de 10 heures à 14 heures sur l'ensemble de la Place Vialolle.

ARTICLE 2 : L'emplacement interdit devra être matérialisé sur place par les organisateurs.

ARTICLE 3 : Le Tour de Gironde empruntera, dans le respect des règles de circulation du Code de la Route, les voies suivantes :

- ✓ Rue Léo Lagrange
- ✓ Avenue François Mitterrand
- ✓ Avenue Gaston Cabannes
- ✓ Avenue de Bordeaux
- ✓ Avenue André Vignau Anglade
- ✓ Rue Ausone
- ✓ Rue du Maréchal Galliéni
- ✓ Rue du Maréchal Foch
- ✓ Rue San Martin de Valdeiglesias
- ✓ Rue Lamartine
- ✓ Avenue Lafontaine

ARTICLE 4 : La course débutera à 12h sur la rue Léo Lagrange vers l'avenue François Mitterrand.

ARTICLE 5 : La circulation et le stationnement seront interdits rue Léo Lagrange vers l'avenue François Mitterrand pendant la durée de la manifestation.

ARTICLE 6 : L'accès aux propriétés riveraines ainsi qu'aux véhicules de secours sera maintenu.

ARTICLE 7 :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Les services municipaux de la Ville de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de l'Union Sportive Villenave Cyclisme

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 19 mai 2016

Alain TURBY,



Maire de Carbon-Blanc,
Conseiller métropolitain
Délégué à la métropole numérique.